



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Liberté - Egalité - Fraternité

COMPTE RENDU DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DE PONCHON DU LUNDI 12 MAI 2014

COMMUNE DE PONCHON

Présents : Robert JOYOT, **Maire**.

Yannig MERLIN ; Colette JOLLIVET ; Geneviève DELABY ; Denis ROLLAND, **Adjoint**s.

Nadège PERROTTE ; Alain CHOTEAU ; Martine CANIVET ; Olivier WAUTERS ; Jocelyne LHOTTE ; Jean-Claude GIRET ; Claudine LEFEBVRE ; Gérard SOUFFLET, **Conseillers**.

Excusés : Bernard LECOCQ pouvoir à Geneviève DELABY.

Élodie THÉRY pouvoir à Colette JOLLIVET.

Secrétaire de séance : Colette JOLLIVET.

Lecture du compte rendu de la séance du Lundi 14 Avril 2014 : aucune observation.

Arrivée d'Élodie THÉRY dès le point 5



1/ TABLEAU DES VACATIONS POUR LES ÉLECTIONS EUROPÉENNES

	ASSESEURS	PRÉSIDENTS	ASSESEURS
8 H à 10 H	Bernard LECOCQ	Robert JOYOT	Olivier WAUTERS
10 H à 12 H	Alain CHOTEAU	Denis ROLLAND	Jocelyne LHOTTE
12 H à 14 H	Gérard SOUFFLET	Colette JOLLIVET	Jocelyne LHOTTE
14 H à 16 H	Jean-Claude GIRET	Geneviève DELABY	Martine CANIVET
16 H à 18 H	Élodie THÉRY	Geneviève DELABY	Colette JOLLIVET

2/ COMMUNE

2.2/ VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF Année 2013

Report excédentaire de l'année 2013 sur l'année 2014 : 194 711,08 €.

Le **Compte Administratif** est **adopté**, à la majorité, par 12 voix et 3 abstentions (J-C GIRET ; C. LEFEBVRE ; G. SOUFFLET)

2.3/ VOTE DU COMPTE DE GESTION Année 2013

Il confirme le compte administratif.

Le **Compte de Gestion** est **adopté**, à la majorité, par 12 voix et 3 abstentions (J-C GIRET ; C. LEFEBVRE ; G. SOUFFLET)

2.4/ AFFECTATION DU RÉSULTAT

Au Fonctionnement : 137 606,08 €

A l'Investissement : 46 063,92 €

183 670,00 €

Excédent d'Investissement : 11 041,08 €

194 711,08 €

Cette **affectation du résultat** est **adoptée**, à la majorité, par 12 voix et 3 abstentions (J-C GIRET ; C. LEFEBVRE ; G. SOUFFLET)

3/ ASSAINISSEMENT

3.1/ VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF Année 2013

Report déficitaire de l'année 2013 sur l'année 2014 : - 97 957,64 €

Le **Compte Administratif** est **adopté**, à la majorité, par 12 voix et 3 abstentions (J-C GIRET ; C. LEFEBVRE ; G. SOUFFLET)

Mairie de PONCHON

60430 PONCHON - Téléphone : 03 44 03 31 58 - Télécopie : 03 44 03 46 17

mairie.de.ponchon@orange.fr

3.2/ VOTE DU COMPTE DE GESTION Année 2013

Il confirme le compte administratif.

Le *Compte de Gestion* est *adopté*, à la majorité, par 12 voix et 3 abstentions (J-C GIRET ; C. LEFEBVRE ; G. SOUFFLET)

4/ LOTISSEMENT

4.1/ VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF Année 2013

Report déficitaire de l'année 2013 sur l'année 2014 : - 15 569,21 €

Le *Compte Administratif* est *adopté*, à la majorité, par 13 voix et 2 abstentions (J-C GIRET ; G. SOUFFLET)

4.2/ VOTE DU COMPTE DE GESTION Année 2013

Il confirme le compte administratif.

Le *Compte de Gestion* est *adopté*, à la majorité, par 13 voix et 2 abstentions (J-C GIRET ; G. SOUFFLET)

5/ TAUX DES TAXES POUR L'ANNÉE 2014

À l'unanimité, le *conseil municipal décide* de maintenir à leur niveau actuel le taux des taxes pour l'année 2014 :

	2011	2012	2013	2014
Taxe d'Habitation	12,24 %	12,24 %	12,24 %	12,24 %
Taxe sur le Foncier Bâti	35,70 %	35,70 %	35,70 %	35,70 %
Taxe sur le Foncier non Bâti	51,51 %	51,51 %	51,51 %	51,51 %

Rendement escompté : 361 000,00 €.

6/ TABLEAU DES SUBVENTIONS POUR L'ANNÉE 2014

Par 9 voix et 6 abstentions, le *conseil municipal fixe*, à la majorité, le tableau des subventions ainsi qu'il suit :

Associations à caractère SOCIAL	2011	2012	2013	2014
C.C.A.S.	4 000 €	4 500 €	4 500 €	4 500 €
AMICALE DE PONCHON	200 €	300 €	300 €	300 €
ANCIENS COMBATTANTS	150 €	150 €	150 €	150 €
AMICALE DES POMPIERS	200 €	200 €	200 €	200 €
RESTO DU COEUR	250 €	250 €	300 €	300 €
Fil d'Ariane Aides aux Aveugles	50 €	50 €	50 €	50 €
SECOURS POPULAIRE			100 €	100 €
SECOURS CATHOLIQUE				100 €
FÊTES / LOISIRS				
COMITE DES FÊTES	400 €	500 €	600 €	800 €
LOISIRS ET DÉTENTE	200 €	200 €	200 €	200 €
SPORTS				
PONCHON GYM	250 €	250 €	250 €	250 €
CULTURE / MUSIQUE / THÉÂTRE				
MUSÉE RAYMOND JOLY-CLARE	150 €	150 €	150 €	250 €
MUSIQUE EN PAYS DE THELLE	350 €	350 €	350 €	250 €
CHASSE / NATURE				
A.H.C.P.	150 €	150 €	150 €	250 €
AMICALE DES CHASSEURS	150 €	150 €	150 €	150 €
L'ENVOL	50 €	50 €	50 €	50 €
PONCHON NATURE	150 €	150 €	150 €	250 €
S.P.A. (Convention)	50 €	50 €	50 €	283 €
ÉCOLE / PÉRISCOLAIRE				
A.P.L.P.P.	3 500 €	3 500 €	3 500 €	4 000 €
COOPÉRATIVE SCOLAIRE	650 €	650 €	650 €	650 €
COLLÈGE ANNA DE NOAILLES	100 €	100 €	100 €	100 €
ACCIDE			150 €	0 €
TOTAL	11 500 €	11 900 €	12 300 €	13 183 €

7/ BUDGET DE LA COMMUNE Année 2014

Fonctionnement	:	748 455 €
Investissement	:	<u>181 929 €</u>
		930 384 €

Votent pour ce budget :

☞ Robert JOYOT, Yannig MERLIN ; Colette JOLLIVET ; Geneviève DELABY ; Denis ROLLAND, Bernard LECOCQ ; Nadège PERROTTE ; Alain CHOTEAU ; Élodie THÉRY ; Martine CANIVET ; Jocelyne LHOTTE.

Votent contre ce budget :

☞ Jean-Claude GIRET ; Claudine LEFEBVRE ; Gérard SOUFFLET.

S'abstient :

☞ Olivier WAUTERS.

À la majorité, **le conseil municipal adopte** le Budget de la commune pour l'année 2014.

8/ BUDGET DE L'ASSAINISSEMENT Année 2014

Il est établi pour la Phase I de la tranche ferme qui comprend le Bourg de Ponchon et le Larris.

Montant des recettes	⇒	4 100 000 €
Montant des dépenses	⇒	4 080 000 €

Le conseil municipal agrée ces montants, et **se prononcera** formellement et ultérieurement sur le budget établi en sa forme réglementaire.

Gérard SOUFFLET fait part de sa perplexité à propos du prix de l'eau qui en résultera.

9/ BUDGET DU LOTISSEMENT Année 2014.

Son adoption se heurte à une coquille de 500 €.

10/ RENFORCEMENT ÉLECTRIQUE POUR LE PARC LACOURT.

Le chiffrage des travaux n'a pas encore été établi par le Syndicat d'Électricité.

11/ COMMERCIALISATION POUR LE PARC LACOURT.

Pendant l'examen de cette question, Alain CHOTEAU se retire de la salle du Conseil.

À l'unanimité, **le conseil municipal prend** les dispositions suivantes :

☞ Il **décide** de mettre en vente le parc Lacourt.

☞ Il **adopte** la grille de prix suivante :

☞ la maison	150 000 €	} Commissions incluses
☞ 1 terrain	100 000 €	
☞ 1 terrain	100 000 €	
☞ 1 terrain	80 000 €	

☞ Il **décide** de recourir à un agent immobilier.

☞ Il **retient** « À la lucarne de l'immobilier » représentée par Alain CHOTEAU.

Commission :

☞ pour la maison	5 000 €
☞ pour un terrain	4 000 €
☞ pour un terrain	4 000 €
☞ pour un terrain	<u>3 000 €</u>
	16 000 €

☞ il lui **confie** un mandat exclusif jusqu'au 30 septembre prochain.

12/ CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE.

Outre le Maire, il doit être composé en nombre égal de conseillers et de non élus.

Sont donc désignés : Colette JOLLIVET - Martine CANIVET - Nadège PERROTTE - Denis ROLLAND - Alain CHOTEAU et Gérard SOUFFLET.
Lucette GUICHARD - Virginie NEVEU - Sylvie THÉMEREAU - Nicolle THÉRY - Pierre KELLER et René POTIER.

13/ COMMISSION DES IMPÔT DIRECTS

À l'unanimité, *le conseil municipal décide* de soumettre à la Direction des Finances Publique, la liste des 24 contribuables ci-dessous (la Direction choisira 6 Titulaires et 6 suppléants) :

TITULAIRES	SUPLÉANTS
Geneviève DELABY	Nelly BOKKELANDT
Colette JOLLIVET	Alain CHOTEAU
Laurence LACHAPELLE	Pierre KELLER
Bernard LECOCQ	Anne LEMÉNAGER
André LEPAGE	André LEROY
Bernard LÉTUVE	Michel LHOTTE
Nadège PERROTTE	Stéphane MABYRE
Gérard POSTEL	Anne MONNEHAY
Emmanuel TEA	Franck PHILIPPIN
Lydie THÉRY	Philippe THÉRY
Jean-Paul BERTHELIN (Silly Tillard)	Régis CHARTIER (Cauvigny)
Jean-Marie BIBERON (Silly Tillard)	Gérard SALLOT (Abbécourt)

14/ REPRÉSENTATION DE L'UNION DES MAIRES DE L'OISE.

Se présentent :

- ⇒ à la commission consultative départementale de sécurité et d'accessibilité : Colette JOLLIVET,
- ⇒ au conseil départemental Des risques sanitaires et technologiques : Denis ROLLAND,
- ⇒ au conseil départemental de l'éducation nationale : Geneviève DELABY,
- ⇒ à la commission départementale de la nature, des paysages et des sites : Denis ROLLAND,
- ⇒ aux commissions des plans départementaux des déchets : Colette JOLLIVET et Denis ROLLAND

15/ REPRÉSENTATION À L'ADICO (Association pour le Développement Informatique des Collectivités de l'Oise).

Yannig MELIN est désigné.

16/ REPRÉSENTATION AU C.N.A.S (Comité National d'Action Sociale) pour les agents territoriaux

Geneviève DELABY est désignée comme déléguée élue, en compagnie de Sylvie THÉRY, agent de la commune.

17/ COMMISSION DES TRAVAUX ET DU FLEURISSEMENT

Elle est constituée sur la proposition de Gérard SOUFFLET. Elle fonctionnera sous la houlette de Yannig MERLIN, et elle inclut :

- ☛ Martine CANIVET ; Geneviève DELABY ; Claudine LEFEBVRE ; Colette JOLLIVET ; Denis ROLLAND et Olivier WAUTERS.

18/ CESSION DU CHEMIN RURAL N°12 DIT « LES CHAMPARTS ».

Le projet de cession dudit chemin est abandonné.

Le conseil municipal décide de remettre en état, dans leur emprise cadastrale, les chemins ruraux dits :

- ☛ des Meuniers n°17,
- ☛ de Ponchon à Framicourt n° 31,
- ☛ d'Houssoye à Blainville n° 32,
- ☛ de Selle n°33.

Robert JOYOT commande les travaux à LOCAM TP.

INFORMATIONS / QUESTIONS DIVERSES

De Gérard SOUFFLET

- ☛ **Interdiction aux camions de plus de 3,5 tonnes d'emprunter la côte du Larris**

Il n'y a de panneau d'interdiction que du côté de Ponchon. Robert JOYOT écrit à M. WAWRIN, maire de Villers Saint Sépulcre pour lui demander de poser un panneau de son côté.

De Jean-Claude GIRET.

- ☛ **Sur les rythmes scolaires**

Pas d'instruction à la date du 12 mai. Elles sont arrivées cependant : on s'accroche mordicus en haut lieu à 4 jours ¹/₂